

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/05

Date de la convocation	28/02/2022
	Votes : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées – modifications – nouvelle composition

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-22,

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-05-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Vu la délibération N° 2020/06/14 du conseil municipal en date du 25 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal à compter du 1^{er} février 2022 et celle de Monsieur Laurent DUPONT de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1^{er} décembre 2021, il convient de procéder au remplacement des démissionnaires au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées, jusqu'alors composée comme suit :

- les représentants de la commune suivants : MM. Christine RICARD, Yves BAILLEUX-MOREAU, Véronique LABORDA, Véronique LAMBERT, Georges GASC, Carine GASC, Laurent DUPONT, Mohamed NOUGOUM.
- Les représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées suivants : Mme Magali RODES
- Le Directeur Départemental des Territoires.
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il propose donc la composition suivante suite la démission de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal à compter du 1^{er} février 2022 et celle de Monsieur Laurent DUPONT de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1^{er} décembre 2021 :

MM. Christine RICARD, Magali RODES, Véronique LAMBERT, Véronique LABORDA, Carine GASC, Georges GASC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM.

Usager : Michel PEYRE

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la nouvelle composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées,
- Indique que la gestion de cette commission est confiée au service urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-05-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022